

Charte de l'Unité de recherche Logiques de l'agir engagée dans la transition écologique

Le lien entre activités humaines, changements climatiques, et dégradations de la biosphère est aujourd’hui clairement établi et documenté à l’échelle mondiale. Les travaux du [GIEC](#) et de l'[IPBES](#) montrent notamment qu'il existe un risque élevé que la situation devienne très instable dans de nombreux socio-écosystèmes si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle d'utilisation de ressources et d'émissions de gaz à effet de serre.

Face à cette urgence environnementale, les membres de l’unité de recherche Logique de l’Agir reconnaissent la gravité de la situation et manifestent avec cette Charte leur volonté d’engager les pratiques professionnelles des membres de l’unité de recherche dans une démarche de transition écologique. Conscient·e que chacun·e doit faire sa part pour réduire progressivement l’impact environnemental de nos activités de recherche, les membres de Logique de l’Agir s’engagent à promouvoir cette Charte et la mettre en application dans les meilleurs délais.

Cette Charte s’inscrit dans la continuité de la [Charte de l'Université Marie et Louis Pasteur pour l'éco-responsabilité](#) et du [guide de l'agent en mission](#), tout en l’adaptant aux spécificités de l’activité de l’unité de recherche. Elle liste une série d’engagements généraux. Elle trouve sa déclinaison pratique dans une "feuille de route" qui sera périodiquement révisée.

Article 1 : Recherche responsable ([Agenda 2030](#))

- Produire des connaissances nécessaires afin de relever les défis des transitions pour les institutions publiques, les acteurs privés et la société dans son ensemble.
- Encourager les recherches engagées dans les défis des transitions.
- Vulgariser, valoriser et rendre accessible cette recherche responsable auprès de la société.
- Nouer des liens avec d’autres unités de recherches et des associations.

Article 2 - Fonctionnement du laboratoire

- Initier et entretenir une dynamique collective de délibération et d'action en faveur de la transition écologique.
- Développer des liens avec les autres instances de l’Université engagées sur la transition écologique.
- Identifier et mettre en œuvre des stratégies de réduction de l’empreinte environnementale dans les pratiques quotidiennes et l’organisation d’événements par le laboratoire.
- Contribuer de manière constructive à la révision des pratiques et procédures à l’échelle de l’université, pour favoriser la durabilité et l’éco-responsabilité à tous les niveaux (circuits d’achat, travaux, réparations, etc.), par exemple en promouvant le cadre des [5R](#) (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la Terre).

Article 3 - Empreinte environnementale

- Dresser le bilan régulier de l'empreinte environnementale, le communiquer auprès des membres du laboratoire et le rendre public.
- Déployer par tout moyen un suivi de nos empreintes par un processus d'amélioration continue (déplacements, alimentation, numérique, etc.).
- Développer des pratiques plus durables (achats, consommations, etc.).

Article 4 : Maîtrise des déplacements professionnels

- Réduire progressivement les déplacements professionnels, surtout longue-distance et encourager l'utilisation du train plutôt que de l'avion lorsque cela est possible.
- Réfléchir collectivement aux modalités de nos déplacements (ex : durée des séjours, moyens de transports alternatifs, pertinence et bénéfices, etc.)
- Au niveau individuel, valoriser les mobilités douces et le covoiturage dans les trajets domicile-travail pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès.

Article 5 : Sobriété

- Favoriser la réduction des consommations énergétiques.
- Limiter les achats de matériels et de consommables.
- Œuvrer pour la réduction des déchets et éviter les produits jetables.
- Réduire l'empreinte numérique.
- Favoriser la réutilisation et la réparation de matériels avant de procéder à de nouveaux achats.
- Maîtriser la consommation d'équipements informatiques, en incitant à des achats d'objets durables et une utilisation plus longue.
- Œuvrer à la mise en place du tri des déchets.

Article 6 : Sensibilisation et initiative

- Communiquer sur les conséquences environnementales de nos activités, sensibiliser à la problématique de l'empreinte environnementale et inciter à engager un effort collectif et individuel pour la réduire.
- Se rapprocher d'initiatives existantes, communiquer sur nos propres initiatives et engager des initiatives collectives avec d'autres unités de recherche.
- Inciter positivement et joyeusement à des pratiques de transition écologique.
- Privilégier une approche collective, solidaire et de long terme de la transformation des pratiques de l'unité de recherche.